

Local Jeunes  
Inscription pour l'année 2020-2021

Fiche de renseignements de l'adolescent (entre 11 et 17 ans)

Nom et prénom du jeune : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse principale : .....  
Adresse mail du jeune : .....  
Portable du jeune : .....

Fiche médicale

Médecin référent, téléphone et adresse : .....  
.....  
Groupe sanguin : .....  
Copie du carnet de vaccinations : **MERCI DE FOURNIR UNE COPIE POUR VOTRE ADO DE SES VACCINATIONS À JOUR.**  
**Fournir également une attestation d'assurance d'activités scolaire et extrascolaire.**

**Renseignements utiles** : Est-ce que votre ado suit un traitement médical de longue durée ?

OUI  NON

(Si oui, joindre une ordonnance récente des médicaments correspondants ou un certificat médical). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Est-ce que votre ado est-il sujet à des allergies ?

- Asthmatique OUI  NON ,  
si oui, ventoline OUI  et/ou Bécotide OUI

- Allergie médicamenteuse OUI  NON ,  
si oui, à quoi : .....

- Alimentaire OUI  NON ,  
si oui, à quoi : .....

-Autre OUI  NON ,  
si oui, à quoi : .....

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir. **ATTENTION**, aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. Si automédication, joindre une ordonnance récente des médicaments correspondants ou un certificat médical.

La santé de votre enfant, nécessite-t-elle une attention particulière avec la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individuel :

OUI  NON

Si oui (merci d'indiquer l'allergie ou l'intolérance concernée).

Votre adolescent, a-t-il eu des difficultés de santé : maladie, accident, crise convulsive, hospitalisation, opération.... En précisant les dates et les précautions à prendre :.....

Votre adolescent, porte t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives ou appareil dentaires, etc....en précisant les précautions à prendre :.....

Autorisation à arriver et partir seul

Je soussigné, ....., autorise mon enfant à arriver et/ou à rentrer seul (entourez la mention utile) :

- Le mercredi avant le local, soit à 13h30 OUI  NON ,
- Le mercredi après le local, soit à 16h30 OUI  NON ,
- Lors des semaines ALSH du local (avant et après) OUI  NON ,

Votre ado utilisera t-il l'accueil péri-local ? (il sera situé à l'accueil des mercredis périscolaire pendant le temps scolaire) :

- De 13h00 jusqu'à 13h30 et de 16h30 jusqu'à 18h30 OUI  NON ,

**Cet accueil sera non tarifé, la famille paiera simplement l'adhésion annuelle au local jeunes car il n'y a pas de tarif prévu pour l'accueil du local du mercredi.**

Votre ado, utilisera-t-il l'accueil péri-local lors des journées de vacances scolaires ? (Cet accueil se fera au local encadré par les animateurs du local) :

Horaire d'une journée type 9h00/17h00

- De 8h30 à 9h00 OUI  NON ,
- De 17h00 à 17h30 OUI  NON ,

**Cet accueil sera facturé lors des temps de vacances scolaires et sera en fonction du montant de votre QF.**

Horaire sur temps de veillée/soirée 13h00/21h00

- Dans ce cas, pas d'accueil péri possible.

## Fiche de renseignements des parents

<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
.....	.....
Téléphone fixe.....	Téléphone fixe.....
Portable.....	Portable.....
Téléphone du travail.....	Téléphone du travail.....
Adresse mail.....	Adresse mail.....
.....	.....

Numéro allocataire CAF ou MSA (avis d'imposition ou attestation MSA QF)

### **À renseigner obligatoirement :**

Numéro CAF:.....

Numéro MSA:.....

Autre régime :.....

Si garde alterné, merci de nous préciser les semaines paires (chez .....), ainsi que les semaines impaires (chez .....). Souhaitez-vous également qu'il y ait double facturation : OUI  NON

## Modalité de règlement

Prélèvement automatique recommandé, date de prélèvement fixée au 25 du mois de l'envoi de la facture.

-Une adhésion annuelle sera demandée aux familles pour l'inscription au local jeunes et sera tarifé en fonction de votre QF. Les mercredis sur temps scolaires sont gratuits ainsi que le temps péri (de 13h à 13h30 et de 16h30 à 18h30).

-Sur les temps de petites et de grandes vacances, l'accueil périscolaire, le repas, la ½ journée ou la journée, feront l'objet d'une facture de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien.

Je réglais déjà mes factures par prélèvement automatique (en cas de changement de référence bancaires, merci de fournir un nouveau RIB avec IBAN)

Je désire régler par prélèvement à compter de septembre 2020 (je recevrais alors un document « référence unique de mandatement » conformément à la réglementation SEPA que je retournerai, accompagné d'un RIB avec IBAN).

### Autres moyens de paiements (dès réception de la facture)

PAYFIP (TIPI) (paiement par internet) (référence sur la facture)

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Espèces ou carte bancaire au guichet de la trésorerie de Saint Calais

Par mandat ou virement sur le compte de la Banque de France

RIB 30001 00503 F7200000000 06

IBAN FR28 30001 1005 03F7 2000 0000 006

BIC BDFEFRPPCCT

## REGLEMENT INTERIEUR DU LOCAL JEUNE DE LOMBRON

Il est important de respecter ce règlement, pour le bien être de tous.

**! Le local est ouvert aux ados de 11 à 17 ans (inclus)** le mercredi de 13h30 à 16h30 au 16 rue de Torcé moyennant une cotisation annuelle (voir tableau des tarifs Enfance Jeunesse de la CDC Le Gesnois Bilurien). L'enceinte comprend 1 salle + 1 cour.

Il fonctionne aussi pendant les vacances scolaires (1 semaine en automne, en hiver et au printemps, 3 semaines en juillet). *Sauf changement en cours d'année après décision de la CDC.*

**! Les jeunes non adhérents peuvent venir 2 fois à titre informatif.**

**\* Sans inscription après deux visites, la personne ne sera plus acceptée dans l'enceinte du local.**

**! Le jeune qui entre est automatiquement inscrit par le responsable du local.**

Les heures d'arrivée et de départ de chaque jeune inscrit sont également notées.

**Le jeune inscrit, doit toujours être visible du responsable et ce, jusqu'à son départ.**

**\* Le jeune inscrit qui n'est pas visible dans l'enceinte du local par le responsable, est considéré comme rentré chez lui et donc sous la responsabilité de ses parents.**

**Le responsable du local est autorisé à prévenir les parents.**

### L'organisation des activités :

**! Avant tout, n'oublions pas que le principe même d'un local tourne autour de temps libres, d'échange, de rencontre...**

Les jeunes qui sont inscrits, mettent en place leur planning d'activités à l'année (sorties, projet à l'année, activités réalisées au local) et sont tenu d'y participer activement.

**\* Sans motivation pour les animations, le jeune pourra être exclu temporairement du local, ou, le jour de l'animation en question ou définitivement, si le manque d'intérêt aux activités persiste et que ce dernier met en péril la cohésion du groupe.**

**! Toute activité/sortie durant les vacances reste payante, et non remboursable, quand le bilan financier prévisionnel est calculé.**

Pour chaque sortie, les parents devront remplir un coupon d'inscription.

**\* Sans ce coupon, le jeune ne pourra pas participer à la sortie prévue.**

**! Lors d'une sortie organisée par le local, le jeune qui participe est tenu de respecter les personnes, le matériel et les règles des lieux.**

Le jeune qui participe à une sortie doit suivre le planning qui est annoncé sur l'autorisation parentale et les recommandations faites par le responsable avant la sortie en question.

**\* Sans respect de ces démarches par un ou plusieurs jeunes, la sortie peut être annulée, le ou les jeunes peuvent être exclus temporairement ou définitivement du local et les parents seront prévenus.**

## Le respect de chacun et des autres :

! Les règles de savoir-vivre s'appliquent au local et sont discutées ensemble, si nécessaire.

! Violences, menaces, insultes, propos racistes et diffamatoires sont interdits.

! Chacun doit veiller au respect du voisinage.

La musique doit être mise modérément : 27 dB maxi le soir et 20 dB l'après midi.

**\* Sans respect de cette règle, la musique pourra être suspendue temporairement.**

! Les deux roues motorisées doivent se garer sur le parking prévu.

**Les ados qui viennent en vélo au local jeunes, pourront les laisser sous le préau de l'accueil périscolaire en cas de mauvais temps ou, le long du bâtiment du tennis de table.**

! Il est interdit de fumer dans le local et dans l'enceinte suite au décret du 11 Février 2007.

! Le jeune qui vient au local doit être sobre.

**\* Dans le cas contraire, le jeune ne sera pas accepté au local et le responsable en avertira les parents.**

! La possession et la consommation de drogues (douces ou dures) ainsi que l'alcool sont strictement interdits au local et par la loi.

**\* Le jeune pris sur le fait sera exclu définitivement, ses parents seront prévenus.**

! La possession et l'utilisation d'objets dangereux et d'armes sont également interdites.

**\* Le jeune pris sur le fait sera exclu définitivement, ses parents seront prévenus.**

## Le respect du matériel :

! Chacun doit veiller à la propreté du local et de ses alentours. Les jeunes doivent respecter le planning de nettoyage du local.

**\* Si ce planning n'est pas respecté, le baby-foot, la télévision et la musique peuvent être suspendus jusqu'à ce que le ménage et le rangement soient effectués au local sous l'appréciation du responsable.**

! Les détritiques sont mis dans la poubelle.

! Le matériel et les jeux doivent être rangés après utilisation. Le matériel doit être utilisé à bon escient.

! Les jeunes sont responsables de leurs objets personnels. Si certains viennent avec des téléphones portables, ces derniers doivent être utilisés uniquement sur les temps informels.

! La casse et le vol sont interdits et répréhensibles.

**\*Le responsable d'une détérioration est tenu de réparer matériellement ou financièrement son dégât.**

Dès l'instant où le jeune est inscrit au local, il accepte ce règlement. Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée, et fera l'objet d'une information aux parents, d'une exclusion temporaire ou définitive du local voire même d'une poursuite judiciaire et du remboursement des frais engagés.

Le responsable du local, donne son avis sur une sanction qui doit être appliquée, cependant, c'est le responsable de la communauté de Communes qui décide de la sanction finale.

A Lombron, le

Signature du jeune,

Signature des parents ou tuteur légal,

Autorisation parentale relative au droit à l'image d'un mineur

Je soussigné, .....

Responsable légal de l'adolescent.....

Autorisons la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

- à photographier notre enfant au restaurant scolaire et lors des activités périscolaire et extrascolaire ou lors des manifestations extérieures et à reproduire la photographie sur tout support de communication locale (site internet de la CDC [www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr))
- à enregistrer et filmer notre enfant sur support vidéo et à le diffuser sur le site internet de la CDC [www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr)

Autorisation parentale

Je soussigné, .....

Responsable légal de l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et autorise le responsable du local jeunes à prendre, le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

Autorise également, notre enfant, à utiliser les transports (minibus et car) lors des sorties du local jeunes.

**Dans le cadre des activités proposées par le local jeunes, il est demandé une assurance de « responsabilité civile » et d'activités extrascolaires.**

## TARIFS ENFANCE-JEUNESSE CDC LE GESNOIS BILURIEN

Tarifs applicables à partir du 8 juillet 2019

CDC Le Gesnois Bilurien		Accueil Périscolaire	Mecredis périscolaires ou extrascolaires				Alsh PVS / Été							Séjours courts accessoires à l'alsh	Séjours de vacances Été	Séjours de vacances Hiver	Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)			
		Tarif ½ h	9h/17h avec repas	1/2 journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	9h/17h avec repas	Forfait 2 jours consécutifs (15%)	Forfait 5 jours (15%)	repas	1/2 journée matin ou après midi	forfait 5 1/2 journées (15%)	péri-alsh tarif 1/2 h sur site	péri-alsh itinérant (ramassage)	tarif / journée	tarif / journée	tarif / séjour (5jours-5nuits)	adhésion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	repas
1	QF moins de 500	0,42 €	10,60 €	3,95 €	2,70 €	0,42 €	10,60 €	18,02 €	45,05 €	2,70 €	3,95 €	16,79 €	0,42 €	0,42 €	18,00 €	20,00 €	170,00 €	4,00 €	0,99 €	2,70 €
2	QF 501-700	0,52 €	11,40 €	4,30 €	2,80 €	0,52 €	11,40 €	19,38 €	48,45 €	2,80 €	4,30 €	18,28 €	0,52 €	0,52 €	19,00 €	21,00 €	180,00 €	5,00 €	1,08 €	2,80 €
3	QF 701-900	0,62 €	12,20 €	4,65 €	2,90 €	0,62 €	12,20 €	20,74 €	51,85 €	2,90 €	4,65 €	19,76 €	0,62 €	0,62 €	20,00 €	22,00 €	190,00 €	6,00 €	1,16 €	2,90 €
4	QF 901-1100	0,72 €	13,00 €	5,00 €	3,00 €	0,72 €	13,00 €	22,10 €	55,25 €	3,00 €	5,00 €	21,25 €	0,72 €	0,72 €	21,00 €	23,00 €	200,00 €	7,00 €	1,25 €	3,00 €
5	QF 1101-1300	0,82 €	13,80 €	5,35 €	3,10 €	0,82 €	13,80 €	23,46 €	58,65 €	3,10 €	5,35 €	22,74 €	0,82 €	0,82 €	22,00 €	24,00 €	210,00 €	8,00 €	1,34 €	3,10 €
6	QF 1301-1500	0,92 €	14,60 €	5,70 €	3,20 €	0,92 €	14,60 €	24,82 €	62,05 €	3,20 €	5,70 €	24,23 €	0,92 €	0,92 €	23,00 €	25,00 €	220,00 €	9,00 €	1,43 €	3,20 €
7	QF >1500	1,02 €	15,40 €	6,05 €	3,30 €	1,02 €	15,40 €	26,18 €	65,45 €	3,30 €	6,05 €	25,71 €	1,02 €	1,02 €	24,00 €	26,00 €	230,00 €	10,00 €	1,51 €	3,30 €

  

Hors CDC		APS	Mecredis périscolaires ou extrascolaires				Alsh PVS / Été							Séjours courts accessoires à l'alsh	Séjours de vacances	Séjours de vacances	Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)			
		Tarif ½ h	9h/17h avec repas	1/2 journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	9h/17h avec repas	Forfait 2 jours consécutifs (15%)	Forfait 5 jours (15%)	repas	1/2 journée matin ou après midi	forfait 5 1/2 journées (15%)	péri-alsh tarif 1/2 h sur site	péri-alsh itinérant (ramassage)	tarif / journée	tarif / journée	tarif / journée	adhésion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	repas
1	QF moins de 500	0,53 €	13,25 €	4,94 €	3,38 €	0,53 €	13,25 €	22,53 €	56,31 €	3,38 €	4,94 €	20,98 €	0,53 €	0,53 €	22,50 €	25,00 €	212,50 €	5,00 €	1,23 €	3,38 €
2	QF 501-700	0,65 €	14,25 €	5,38 €	3,50 €	0,65 €	14,25 €	24,23 €	60,56 €	3,50 €	5,38 €	22,84 €	0,65 €	0,65 €	23,75 €	26,25 €	225,00 €	6,25 €	1,34 €	3,50 €
3	QF 701-900	0,78 €	15,25 €	5,81 €	3,63 €	0,78 €	15,25 €	25,93 €	64,81 €	3,63 €	5,81 €	24,70 €	0,78 €	0,78 €	25,00 €	27,50 €	237,50 €	7,50 €	1,45 €	3,63 €
4	QF 901-1100	0,90 €	16,25 €	6,25 €	3,75 €	0,90 €	16,25 €	27,63 €	69,06 €	3,75 €	6,25 €	26,56 €	0,90 €	0,90 €	26,25 €	28,75 €	250,00 €	8,75 €	1,56 €	3,75 €
5	QF 1101-1300	1,02 €	17,25 €	6,69 €	3,88 €	1,02 €	17,25 €	29,33 €	73,31 €	3,88 €	6,69 €	28,42 €	1,02 €	1,02 €	27,50 €	30,00 €	262,50 €	10,00 €	1,67 €	3,88 €
6	QF 1301-1500	1,15 €	18,25 €	7,13 €	4,00 €	1,15 €	18,25 €	31,03 €	77,56 €	4,00 €	7,13 €	30,28 €	1,15 €	1,15 €	28,75 €	31,25 €	275,00 €	11,25 €	1,78 €	4,00 €
7	QF >1500	1,28 €	19,25 €	7,56 €	4,13 €	1,28 €	19,25 €	32,73 €	81,81 €	4,13 €	7,56 €	32,14 €	1,28 €	1,28 €	30,00 €	32,50 €	287,50 €	12,50 €	1,89 €	4,13 €